

## **Mandat du Comité de liaison avec la communauté portuaire**

### **1. Objet**

Le Comité de liaison avec la communauté portuaire (CLCP) a pour vocation de faciliter la communication avec le public, de diffuser des informations ainsi que de recueillir les commentaires des personnes concernées par les activités et les projets du Port d'Halifax. Il est présidé de manière indépendante, indépendante et se compose d'un éventail très diversifié d'habitants d'Halifax, en mettant l'accent sur l'expérience, la perspective et la diversité.

### **2. Compétence**

Le travail du Comité de liaison avec la communauté portuaire consiste à informer sur les projets en cours et futurs et les activités du Port d'Halifax, ainsi qu'à solliciter l'avis du public. Son travail ne remplace pas les activités réglementaires, les contrôles gouvernementaux ou les autres procédures concernant la sécurité publique, la santé et la protection de l'environnement.

### **3. Composition**

Le CLCP est présidé de manière indépendante et comprend jusqu'à 15 personnes représentant un éventail très diversifié des habitants de la ville, en mettant l'accent sur l'expérience, la perspective et la diversité.

Il comprend de plus des observateurs (employés de l'Administration portuaire d'Halifax nommés d'office), dont le PDG et le président.

### **4. Durée du mandat**

- a. Les membres issus du public ont un mandat d'un an renouvelable pour une autre année.
- b. Le mandat du président est de deux ans.
- c. Le mandat des membres d'office issus de l'Administration portuaire d'Halifax n'a pas de durée précise. La durée du mandat peut être modifiée selon les besoins opérationnels.

### **5. Rôles et responsabilités**

- a. **L'Administration portuaire d'Halifax :**
  - I. recrute les membres du CLCP, dont le président, qui est indépendant;
  - II. assiste à toutes les réunions du CLCP;
  - III. est responsable des coûts liés aux réunions (lieu, ressources en personnel et boissons);
  - IV. charge un membre de son personnel d'organiser les réunions, de rédiger l'ordre du jour et de prendre des notes pendant les réunions;
  - V. communique des informations en temps voulu sur les plans et les opérations ainsi que sur les activités proposées;
  - VI. fournit les informations demandées par le CLCP, à l'exception de celles qui sont confidentielles pour des raisons légales ou de concurrence;
  - VII. veille à ce que les avis du CLCP soient communiqués au public (p. ex. en ligne).

**b. Les membres du CLCP :**

- I. ont un rôle consultatif;
- II. donnent des avis et des conseils et discutent des points de vue, des problèmes et des préoccupations du public concernant les projets ou les activités du Port;
- III. donnent à l'Administration portuaire d'Halifax des conseils et des avis liés aux projets et aux activités communautaires;
- IV. se comportent de manière inclusive et respectueuse à l'égard les uns des autres et des points de vue exprimés.

**c. Le président du CLCP :**

- I. planifie et préside les réunions (gestion du temps, préparation des ordres du jour, ordre des interventions, consensus);
- II. établit un code de conduite avec les membres;
- III. approuve les documents de l'ordre du jour avant leur envoi aux membres du comité;
- IV. relit les notes de réunions et fournit son approbation au coordonnateur du comité afin de les publier sur le site Web de l'Administration portuaire d'Halifax;
- V. communique, entre les réunions, avec les membres du comité, l'Administration portuaire d'Halifax et, s'il y a lieu, les autres intervenants.

**7. Fréquence des réunions**

Les membres du comité se réunissent quatre à six fois par an. Le comité peut décider de tenir des réunions supplémentaires.

**8. Notes de réunion**

L'Administration portuaire d'Halifax charge un membre de son personnel de prendre et de fournir les notes de réunions, lesquelles résument les sujets débattus. Ces notes sont envoyées aux membres du comité après chaque réunion, avant d'être publiées sur le site Web de l'APH.

**9. Conduite des membres et du président**

Les membres sont tenus de se respecter lors des discussions ainsi que de respecter la confidentialité des avis exprimés, et ce afin que chacun puisse s'exprimer en toute confiance.